



Vache'ment Jeune, 7e édition

mardi 22 décembre 2015, par [lpe](#)

Chaque année depuis 2009, le festival du conseil régional des jeunes du Limousin rassemble près de 1 200 personnes en trois soirées de concerts. Forts de ce succès, le Conseil Régional des Jeunes du Limousin et la Région Limousin reconduisent cette opération pour la huitième année consécutive. Les jeunes artistes régionaux ont jusqu'au 11 janvier 2016 pour s'inscrire.

« Vache'ment jeune, le festival », qui se déroulera du 2 au 30 avril 2016, c'est avant tout un projet porté par des jeunes, qui souhaitent offrir aux groupes de musique et de danse de se produire sur scène dans des conditions professionnelles. Les meilleures salles de la région ouvrent leurs portes et des centaines de spectateurs répondent chaque année présents !

Le tremplin : 3 départements, 3 soirées de concerts

3 groupes seront sélectionnés par en Creuse, Corrèze et Haute-Vienne. Pour participer aux sélections, les groupes majoritairement composés de jeunes de 15-22 ans ont jusqu'au 11 janvier pour compléter le dossier sur www.belim.fr. Les groupes retenus bénéficieront de l'accompagnement de professionnels de la scène dans les jours qui précèdent le festival qui comprend trois dates : le 2 avril à Limoges à La Fourmi, le 9 avril à La Souterraine au Centre Culturel Yves Furet et le 30 avril à Tulle dans la salle « Les lendemains qui chantent ».

Une ouverture à Poitou-Charentes et Aquitaine

Des groupes ou jeunes artistes des territoires d'Aquitaine et de Poitou-Charentes pourront être invités à se produire sur ces 3 scènes lors des soirées Tremplin.

De plus, des groupes ou jeunes artistes du Limousin sélectionnés pourront se produire en Aquitaine et Poitou-Charentes en mai 2016 lors de la Fête des Talents Lycéens qui a lieu sur les quatre départements du Poitou-Charentes et lors du Festival des Lycées et apprentis à Cenon en Gironde.

Comment participer ?

- Deux conditions sont requises : avoir entre 15 et 22 ans et habiter ou étudier en Limousin.
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 11 janvier 2016 sur www.belim.fr
- Il suffit de transmettre l'adresse d'un site Internet, un compte Youtube, Bandcamp ou MySpace... à laquelle le jury pourra se connecter et écouter trois compositions. Pour la danse, une vidéo suffit.
- Les candidats sont sélectionnés par département pour participer à un véritable tremplin (jury de professionnels). Les groupes doivent présenter des compositions originales. Le public vote en ligne pour son groupe préféré.
- Les groupes gagnants se produisent en concert. Un concert est organisé dans chaque département du Limousin.

Dossier d'inscription, règlement et information sur www.belim.fr